

Mais qu'il s'agit de voter sur l'adresse. Mais quelle grande force morale cette voix a-t-elle ajoutée au gouvernement; ce vote n'est-il pas intéressé, et non le vote monsieur n'est-il pas obligé de voter pour vous, pour les meilleures raisons du monde, puis- qu'il se vote par là quinze cent louis par année? Ce vote ne peut donc avoir aucun poids, et sa nouveauté coûte, je le répète encore, sept mille louis! Quant à ce que dit l'hon. membre pour Stanstead, (M. McConnell) qui comme moi est cultivateur, et grand propriétaire sans doute, et qui représente un district agricole, je lui demanderai si ses deux mesures des écoles et des municipalités contre lesquelles il s'est élevé, ne sont pas des mesures ministérielles? Peut-il avoir oublié que ces mesures ont été jetées dans la chambre, par l'hon. membre pour Ottawa, et l'hon. membre pour Missisquoi (maintenant le juge Smith) tous deux membres du gouvernement, et ce dernier membre d'un township; ne se souvient-il pas des observations caustiques que fit l'hon. membre pour Ottawa, lorsque le membre pour Terrebonne voulut proposer quelques amendemens; ou lui reprocha de chercher à embarrasser le gouvernement par une opposition factieuse. L'hon. membre pour Terrebonne protesta contre de tels motifs, et comme il ne pouvait concourir dans ces mesures il quitta la chambre, pour ne pas encourir le compliment d'avoir fait une opposition factieuse à deux mesures absolument nécessaires aux campagnes du Bas-Canada. Quant à l'assertion que les townships ont été négligés dans la chambre d'assemblée du Bas-Canada, les Canadiens-français n'auront assurément plus de droit de se plaindre. En 1830, 31 et 32 £23,578 10s ont été appropriés pour les communications intérieures dans les townships de l'est, c'était pour une population de 40 à 50 mille habitants; les Canadiens-français du Bas-Canada n'ont pas en ce quart de cela. Maintenant examinons ce qui a été fait depuis l'union pour les townships de l'est pour des améliorations locales, et d'où on ne tire aucun revenu pour la province.

En 1841, chemin de Gosford : £10,000; en 1845, chemin d'Arthabaska, £5,000; Chemin de la diligence, £6000; Grand chemin des townships de l'est, £8000; en 1846, do do do, £9,000; chemin d'Arthabaska, £10,761. Total : £49,761. Je crois même qu'il a été voté plus que cela. Reste à savoir ce qui sera voté cette année.

→ Pour le discours du Col. Prince, voir la 2ème page de la Revue.

M. DRAPER dit qu'il ne répètera pas les arguments dont il s'est servi pour se justifier devant ses constituans, lors de son élection; il pouvait se justifier d'avoir accepté le pouvoir en 1844 par le fait que la majorité, tant aux hustings que dans le parlement avait déclaré sans équivoque ses opinions en sa faveur. Mais lorsqu'il avait entrepris la formation d'un gouvernement, il connaissait fort bien la grandeur de la tâche qu'il avait à remplir, et il sentait toutes les difficultés qui l'attendaient lorsqu'il songeait à la majorité qui avait appuyé l'administration précédente. Ce n'était une chose légère, dit-il que j'entreprendis. Je concevais que je n'aurais qu'une de ces deux alternatives, tomber, ou dissoudre le parlement. Je concevais aussi que je ne pouvais gouverner d'après les vieilles notions, et que le tems n'était plus où un ministère pouvait continuer à subsister avec une minorité en sa faveur, et où des officiers restaient en place contre les desirs et l'approbation du peuple. Je savais aussi que plusieurs membres de cette chambre qui ne partageaient pas les sentimens de mes adversaires ne s'accordaient cependant pas tout-à-fait avec moi. Je devais donc chercher à reconcilier des hommes, qui, quoiqu'entretenant les mêmes opinions sur les sujets de grande importance, différaient cependant les uns les autres sur des sujets d'une importance moindre. Je dis que parmi le parti conservatif, il y a des petites différences qui, bien qu'elles paraissent une bagatelle au premier abord, rendent cependant la tâche de leur chef si ardue, que je doute fort, si je l'eusse connue, comme je la connais maintenant, que je l'eusse jamais entreprise. J'ai assez vécu, M. l'orateur, pour connaître, ce que c'est que d'être soupçonné dans ses motifs, dans son honneur personnel même, lorsque l'on n'est ni ce que par le désir de rendre service à son pays. Lorsque j'avais passé des jours et des nuits, comme j'en prends Dieu à témoins—dans des efforts inquiets et laborieux de faire du bien à mon pays, j'ai eu la douleur de connaître combien on m'accusait à tort: mais je ne veux pas en imputer la faute à ceux qui, après tout, m'ont placé où je suis et qui m'ont toujours honoré de leur confiance et de leur appui. Mon but a été, M. l'orateur, de fonder un parti sur une base plus large que tous ceux qui ont été formés jusqu'ici; je l'ai essayé pour l'avantage de notre commune patrie, et parce que je croyais que les principes de l'hon. membre qui siège vis-à-vis de moi (M. Baldwin) n'étaient pas calculés pour faire le bien, je l'ai pensé, je le pense encore, et c'est pourquoi je désirais jeter des bases solides et larges pour y assier une administration qui jouissant de la confiance de la majorité, eût pu faire fonctionner efficacement la machine gouvernementale. Il est aussi pour ceux qui ne sont pas au pouvoir—et ici je puis en appeler à l'hon. membre qui siège vis-à-vis—il est aisé de dire que le gouvernement devrait être tel et tel, qu'il devrait être entouré d'hommes capables et habiles, jouissant de la confiance du peuple, et ayant l'expérience de leurs devoirs. Je vous dis, sans vouloir faire de reproche à ma patrie adoptive, que ce n'est pas ce qu'on doit attendre d'un jeune pays, jeune non pas dans l'acceptation ordinaire du mot, mais jeune dans les arts et dans la pratique du gouvernement (self government.) Qu'il se commette des erreurs, et en grand nombre, et qu'il se fasse beaucoup de choses qui, avec une plus longue expérience et une plus grande connaissance des besoins publics, pourraient être évitées, c'est une chose naturelle et évidente; et cependant on semble n'y pas penser du tout. J'ai entendu parler beaucoup depuis l'ouverture de la session sur les récentes nominations, qui, dit-on, n'ont pas été faites selon la pratique anglaise. J'ai entendu, entr'autres, une attaque contre celle du

solliciteur-général ouest, pour laquelle je me considère moi-même responsable et que je me fais fort de défendre ici. Si je n'avais à la défendre que sur des motifs de capacité, d'honnêteté, et d'honneur personnel, de connaissances professionnelles et de talent, il n'y aurait rien à défendre. Ma faute n'est donc pas d'avoir choisi un homme sans qualification. Ce qu'on me reproche c'est que cet homme n'était pas en parlement et que je me suis hasardé à aller hors du parlement pour trouver un homme de capacité et de talents. J'en appellerai aux faits et à l'histoire et je demanderai si cette démarche n'a pas été adoptée en Angleterre dans les circonstances même moins pressantes que la mienne. Je demanderai aux membres vis-à-vis si les Lays, les Ellenborough, ne sont pas venus en parlement pour la première fois, après avoir été nommé procureur-général. Je prendrai un autre exemple d'un des plus éminents jurisconsultes, Pratt, lord Camden; a-t-il été dans la chambre des communes et s'est-il fait une réputation? était-il connu pour avoir assisté aux débats, session après session, et pour son attachement au ministère? Ou avait-il au contraire acquis la réputation d'un homme prêt à se rendre au premier venu qui veut le payer son prix! Non, il n'avait fait rien de tout cela, mais il y avait alors un solliciteur général, le frère du comte Hardwick, et qui avait aidé Pitt à former son ministère, cependant Pitt fut fait procureur général et passa au dessus de Yorks quoiqu'il n'eût jamais été en parlement, lord Kenyon, aussi, n'avait jamais été en parlement lorsqu'il fut nommé officier en loi de la couronne. J'ai une liste de noms, mais peut-être pensera-t-on qu'ils sont trop vieux, je viendrai à un autre plus récent, celui de sir W. Follett, en 1838 qui fut même rejeté par les électeurs. Il y a peut-être quelque autre solliciteur général qui ne put réussir à obtenir un siège, et mes amis pourront le citer comme un précédent, et en le faisant, ils penseront à moi. Ces nominations ne sont donc pas opposées au gouvernement responsable. La nomination de l'Inspecteur-général a été pareillement censurée. Je prendrai occasion de voir rappeler les circonstances où cette place devint vacante—en même tems je vous ferai remarquer que j'ai été assez longtems en office pour savoir une chose, c'est que dans l'état du revenu public il étoit nécessaire, autant pour l'aveur que pour le passé, de pouvoir présenter les comptes publics d'une manière claire et satisfaisante. Je prévois alors, comme je l'ai déjà mentionné plus d'une fois à cette chambre les changeemens que nous aurions à faire dans la régie de nos finances, et je désirais m'assurer l'assistance d'une personne qui fut pratiquement familier avec cette branche d'affaires. Si je m'adressai en dehors de la chambre d'assemblée ce n'est point par manque de respect pour mes amis d'ici, mais parce que je croyais de mon devoir de chercher, n'importe où je pourrais le trouver le meilleur aide possible. Or, longtems avant ce tems, le talent de l'honorable monsieur qui remplit la place d'inspecteur-général, méritait déjà bien connu, et j'étais certain, que si je pouvais le persuader d'occuper cette situation sa conduite vengerait mon choix. Si jamais, j'ai fait une prophétie qui s'est réalisée; c'est assurément à l'égard de ce monsieur. Je puis en appeler à mes amis autour de moi, et je leur demanderai s'ils ont jamais vu les comptes du public présentés sous une forme plus intelligible, que sous l'administration de mon hon. ami. Après l'élection qui a eu lieu, et lorsque les hon. membres se sont rencontrés pour la première fois dans le parlement, il n'était pas facile d'assurer parmi eux une unité d'action. Vous savez très-bien, M., que dès le début de notre carrière parlementaire, on a fait un effort puissant pour défaire le gouvernement, et vous empêcher d'occuper ce fauteuil, et je puis aujourd'hui dire à mes amis qui sont auprès de moi de ne pas se décourager si leurs efforts dans leur nouvelle position, ne sont pas couronnés immédiatement de tout le succès qu'ils désirent. A notre première séance, M., nous vous plaçâmes dans ce fauteuil par une majorité d'un. Mes amis doivent donc être satisfaits en se rappelant qu'après vous avoir nommé avec une aussi petite majorité, notre jugement cependant fut si bien approuvé qu'il n'y a eu pour vous qu'un même sentiment de respect manifeste, de tous les côtés de la chambre. J'avais à lutter avec une autre difficulté qui, lorsque j'entra en office était sans cesse présente à mon esprit, je veux dire la question de King's College. Quant à cette question, je fus et je suis encore, tenu à certaines obligations dont je n'ai point dévié; mais placé comme je le suis actuellement, je puis dire ce que m'a lié les mains jusqu'à présent. Je puis en appeler aux hon. membres qui siègent de l'autre côté de la chambre et à quelques-uns qui siègent de ce côté-ci, et leur demander si, lorsque cette mesure a été présentée, je n'avais pas quelque raison de croire qu'elle fut remportée, si je n'avais pas toute raison de croire que j'aurais l'appui de la plus grande partie de la chambre. Je demande à l'hon. membre pour Sandwich s'il n'en est pas ainsi:

Colonel Prince : Je me suis plaint que vous n'avez pas essayé à la remporter.

M. Draper : Bien, ce qui est passé n'est plus. En autant que cela me regarde, ce que je désire c'est de me venger du soupçon, en affirmant que j'avais consulté mon parti, et que j'avais raison de penser que je serais capable de remporter cette mesure. Je ne suis pas ici pour assaillir les autres, ou jeter des doutes sur leurs motifs, ni pour chercher par mon discours à agrir les préjugés politiques. Mais j'en appelle à mes amis autour de moi; j'avais rédigé ce bill de manière à être certain de pouvoir le faire passer. Cependant je n'accuserai point ceux qui me l'ont fait abandonner. Voilà ma réponse à ceux qui m'ont par rapport à cette mesure, accusé de me soumettre à tous les principes pour l'amour des honneurs ou de l'argent. Dans la se-

conde session, je rencontrai le parlement sous des circonstances qui me faisaient craindre grandement que le gouverneur-général ne fût appelé à défendre nos foyers de l'invasion. Mais si jamais il y eût un moment où je me suis senti fier de la position que j'occupais dans le ministère, ce fut lorsque je vins dans cette chambre et que je ne trouvai qu'une seule voix en faveur de la passation d'un bill de milice qui pût mettre le pays en état de se défendre. Ne faisant de ce bill une mesure ministérielle qu'en tant qu'il était du devoir de l'administration de le faire passer, je demandai l'appui de tous les partis de la chambre et je l'obtins; et je dois avouer que j'ai été surpris d'avoir été attaqué par rapport à cette mesure, sous le prétexte qu'en le laissant résérer à un comité, j'avais abandonné la responsabilité de sa passation. Est-ce sur une telle mesure, que je dois être attaqué maintenant, lorsque tout mon désir était de rendre la loi plus efficace. Dans la fait il n'y avait aucune responsabilité, puisque c'était une de ces mesures que la chambre était sur de remporter. Tout mon désir était de montrer de mon côté que j'étais prêt à manifester les mêmes sentimens manifestés par l'autre côté, et d'avoir au moins ce lien d'union—un bon bill de milice auprès duquel tout le pays se serait rallié, en cas de besoins, pour la défense de la commune patrie. Il est inutile de faire revivre les sentimens qui peuvent avoir suscités les nominations faites en vertu de ce bill. Je me reconnais responsable à la chambre et au pays pour vous avoir recommandé, vous M. à l'une de ces places, et sachant que j'avais avec moi la voix de la majorité du pays, je me tenais aussi certain de votre acceptation de la place que j'l'aurais été si je l'avais eu écrit dans ma poche. La première connaissance que j'eus de la difficulté qui se présentait, c'est lorsque vous me dites que vous n'acceptiez pas la place, mais je sentis alors M. et je rejete sur mes épaules la responsabilité d'aviser le gouverneur-général au sujet de la personne qui devait remplir l'importante place en question. Je me sentais obligé de faire nommer un officier que j'approuverais et que je pouvais défendre dans cette chambre. (Applaudissemens de côté de l'opposition.) Les hon. membres peuvent applaudir, mais ce n'est pas la première fois que je me suis exprimé ainsi.

M. Aylwin : C'est une approbation.
M. Draper : C'est ce que je vous ai dit à vous-même, M. l'orateur, car je concevais que je ne ferais pas mon devoir en vous laissant nommer à la place importante d'adjutant-général sans donner mon avis. Je ne pouvais le permettre, et si cette place eût été donnée sans ma permission, j'aurais résigné! Cela étant, et supposant qu'il n'y aurait aucun doute sur la nécessité d'une telle démarche, je n'étais pas préparé, comme je vous l'ai dit, à penser qu'il y aurait quelque chose de votre part, relative à la nomination des députés adjutant-général qui ressemblât à une condition. Quant à moi, je puis dire seulement, après le solliciteur-général, que je n'entends pas le moins du monde mettre en question ce que vous avez expliqué, mais je ne puis m'empêcher de dire que je conçois qu'il eût été beaucoup mieux, dans l'intérêt d'un gouvernement constitutionnel, et par rapport aux événements futurs, de ne pas adopter de précédent en vous questionnant sur une conversation entre vous et le représentant de notre souveraine. Je n'approuve pas la décision de la chambre; mais j'en parle—et je le fais sans aucun motif personnel et je dis que lorsque des conversations, n'importe sur quels sujets, ont lieu avec le chef du gouvernement, elles doivent être publiées avec sa permission, seulement et dans un memorandum écrit et approuvé par lui. L'hon. membre pour Bellechasse connaît la justice de ce principe et il s'y est conformé. Il a demandé la permission de mettre certains documens devant la chambre, et il l'a obtenue, avant de les déposer. Est-il possible que le chef du gouvernement puisse se venger lui-même en mettant son mot en opposition à celui d'une autre personne; Peut-il descendre dans l'arène, et discuter sur une simple question?

Des communications de cette nature sont dans mon opinion sacrées. Je suis sûr que mon hon. ami qui a étudié les précédens anglais ne se rappelle aucun précédent pour cette chose, je regrette que l'on ait choisi cette occasion pour se départir de la pratique anglaise. Le monsieur nommé à la place de député-adjutant est un vieil officier de milice qui a beaucoup servi—dont le frère est mort avec le noble Brock, dans le champ de Queenstown. Cet homme avait, je pense, des réclamations à une place comme celle-là, et si quelqu'un veut le contester, laissons-le faire. Ce que j'en dis n'implique pas que je trouve faute dans les autres; je suis prêt à croire tout ce que leurs amis disent d'eux et je les laisse sans lui avoir marqué le moindre manque de respect. Mais il y a quelque chose qui se rapporte à ce sujet que je ne puis passer sous silence. L'honorable membre pour North York, je crois, nous a accusés d'avoir adopté un mode républicain de se débarrasser des officiers. Or, si jamais il y a eu quelque désir d'introduire ici quelques coutumes du pays voisin, ce n'est pas à nous à en subir le reproche. Je ne pense pas que les messieurs de l'autre-côté, nous aient jamais entendu admirer beaucoup la pratique américaine, excepté dans certains cas où nous sommes bien aise d'emprunter à tous les pays ce qui est excellent. L'hon. monsieur devrait se rappeler qu'il y a une sorte d'opinion publique quelque part dans cette province, qu'il y a dans certains coins du pays, un petit nombre d'hommes qui désireraient être républicains, et un certain nombre de ces hommes se sont révoltés non pour obtenir le redressement de leurs griefs mais pour établir une république. Il y a donc encore un petit levain républicain et quel parti la soutenu depuis que, grâce à la clémence de la reine, ils ont pu reprendre leurs droits de

suets britanniques? Si on accorde quelque foi à l'opinion publique ce levain républicain ne sera pas trouvé loin de l'hon. membre pour North York (rire). Je sais que l'hon. membre n'est pas républicain. Et je me flatte qu'il me croit incapable de supposer qu'il a quelque chose de commun avec ceux qui veulent la séparation de cette colonie de l'Empire Britannique. Mais je pense que toutes ces choses prouvent que sa politique pour nous, (Conservatifs-) nous ne pouvons l'approuver. Je dirai, si ce témoignage de l'opinion publique est digne de quelque chose, qu'il montre que l'hon. monsieur, ne devrait pas être au pouvoir, et que j'avais droit en me mettant à sa place. Ça été avec une grande satisfaction, M. l'orateur, que j'ai donné mon vote en entrant dans cette chambre pour une adresse de félicitation à lord Metcalfe; et c'est encore avec satisfaction que dans mon dernier vote je soutiendrai les mêmes principes de gouvernement monarchique.

Les amendemens sont ensuite mis au voix et rejetés à une majorité de 2 (voyez la division dans notre numéro du 15).

Lundi, 14 juin.

M. le solliciteur-général Sherwood prend son siège.

Le Dr. Nelson présente une pétition d'un grand nombre des habitans de Sorel, se plaignant de la conduite du maître de poste de l'endroit, l'accusant d'ouvrir les lettres, etc. etc. et demandant une investigation.

Sur une remarque de M. Williams, au sujet des améliorations du lac St. Pierre, M. Robinson informe la chambre que l'on continuera les chenaux artificiels.

M. Chabot interpelle le ministère au sujet du prêt de £100,000 promis aux incendiés.

M. Cayley expose que des commissaires ont été nommés pour régler la part que doit avoir chaque incendié; mais que dans l'état de pénurie qui existait en Angleterre, l'argent n'avait pu être obtenu à l'intérêt original de cinq par cent; que le gouvernement avait intention d'émaner des débetures à six par cent dont quatre par cent seraient payés par les incendiés et deux par cent par le gouvernement.

Une question du colonel Prince, M. le procureur-général Sherwood répond qu'il n'a reçu aucune communication du gouvernement impérial au sujet de la liste civile.
La seconde lecture d'un bill de M. Christie pour le partage des terres dans le Bas-Canada, ayant été proposée.

M. Drummond dit que la question était de la plus grande importance et qu'il espérait que la chambre la prendrait en considération, il pensait que les habitans des townships désiraient se débarrasser de la loi de primogéniture, c'était une raison de plus pour retarder la passation de cette loi.

La seconde lecture du bill est remise à lundi prochain.
M. Drummond dit que le procureur-général Badgley n'ayant pas eu le tems de considérer le bill introduit pour définir les pouvoirs de la cour du banc de la Reine relativement aux corporations, il demande que la seconde lecture soit remise à lundi prochain.

Mercrredi, 16 juin.

M. Aylwin fit motion qu'une adresse fût présentée à Son Excellence pour avoir tous les documens relatifs à la régie de la Station de la Quarantine à la Grosse Ile. Il dit que le gouvernement avait été accusé d'une grande négligence à cet égard, que l'on entendait proférer des plaintes de tous côtés. Depuis plus de sept semaines il y avait une correspondance dans le bureau du secrétaire provincial, et cependant il n'avait été envoyé qu'une bien petite quantité de provisions insuffisante pour le grand nombre de personnes qui meurent de faim. Il était vrai que le contrôle de la Grosse Ile était entre les mains du gouvernement impérial, au moins en grande partie. Il n'était pas juste que cet établissement fût conduit de manière à ne pouvoir offrir quelques secours aux malheureux qui viennent chaque année chercher un refuge en Canada.

M. le solliciteur-général Cameron dit que le gouvernement avait tout ce qui était en son pouvoir, pour soulager la détresse qui existe.

Le Dr. Nelson dit qu'à la vérité il y avait un grand nombre de personnes qui étaient étendues sous les porches ou dans les rues, ou qui demandaient leur pain, mais il déclarait avec plaisir qu'aucun des malades n'était attaqué du typhus, quoique tous fussent bien prêts de le prendre. Comme officier de santé, il avait envoyé un grand nombre de ces personnes à l'hôpital, d'autres à l'appens des émigrés, où chacun ne peut s'empêcher de gémir en voyant la misère qu'ils éprouvent. Il pensait que le gouvernement était grandement à blâmer pour avoir attendu jusqu'au milieu de juin sans prendre aucune mesure pour prévenir une telle calamité.

M. Cayley dit que le gouvernement avait fait tout ce qu'il pouvait, mais que Québec et Montréal n'avait rien fait. En Angleterre, c'était la corporation de Liverpool, et non le gouvernement qui venait au secours des émigrans.

M. Chabot dit qu'il était bien connu qu'il devait y avoir une émigration considérable cette année, et qu'il était à craindre qu'il n'apportât ici les maladies qu'ils ont contractées en Irlande. Personne ne connaissait bien la maladie qui régnait à la Grosse-Île, car on prenait tous les moyens de la caclier. Ainsi, le 3 juin, le surintendant écrivait qu'il n'y avait aucun danger, qu'il y avait dans l'Isle des vêtements en abondance, et quelques jours après il écrivait qu'il était au désespoir. On disait que j'avais de 700 personnes était mortes aux hôpitaux, tandis que beaucoup d'autres avaient succombé à bord des vaisseaux, et dans les bûisses. On a attendu

bien tard pour s'occuper des émigrés; ce n'est qu'aux commencentement qu'on a envoyé des ouvriers pour ériger des appentis à la Grosse-Île. Qu'a-t-on fait à Québec? Les citoyens ont envoyé une députation au gouverneur-général, et qu'elle réponse ont-ils eue? Que la corporation devait s'occuper de tout ce qui se faisait dans la ville! A Québec il y a l'hôpital de la marine qui contient de 200 à 250 personnes. Les citoyens ont naturellement craint pour leur santé en conséquence des maladies qui existaient dans le voisinage. Une représentation a été faite à ce sujet; quelle a été la réponse? que des médecins avaient consultés, et qu'ils étaient d'opinion qu'il n'existait aucun danger. Il doit y avoir faute quelque part.

M. Robinson dit que pour ce qui était de Montréal, on avait tort d'accuser le gouvernement; aussitôt que le ministère avait été averti de la nécessité de construire des abris, lui-même avait employé quelques-uns des plus respectables ouvriers de la ville et avait fait ériger un appentis de 140 pieds sur 25 et deux autres semblables se construisent actuellement. Il ne pensait pas qu'il y eût autant de misères qu'on le disait. L'agent avait reçu ordre de faire tout ce qu'il jugerait nécessaire. Quant à Québec et à la Grosse-Île, il ignorait ce qui s'y passait.

M. Drummond voulait donner au gouvernement tout le crédit qu'il méritait pour avoir agi comme il avait fait après avoir été informé de la détresse qui se faisait sentir, mais les gouvernemens devaient prévoir les nécessités. Il y avait six mois que le ministère aurait dû prévoir ce qui est arrivé. Il pensait que c'était une des principales raisons pour lesquelles le parlement aurait dû être convoqué plus tôt. On avait reproché aux villes de Montréal et de Québec de n'avoir rien fait, mais était-ce ces villes qui avaient engagé les émigrés à venir s'établir dans ce pays? non c'était le gouvernement, et c'était à pouvoir à leurs moyens d'existence, jusqu'à leur établissement dans ce pays. M. Drummond dit que sept cents personnes étaient entre les mains des médecins, et qu'un grand nombre succomberaient tous les jours.

MM. Cauchon et Chauveau parlèrent dans le même sens. M. La Fontaine dit qu'il n'était pas opposé à l'émigration, mais qu'il désirait néanmoins que le gouvernement anglais consentir ce que le peuple que l'on jette maintenant sur ce rivage n'est pas celui que nous devrions avoir ici. Il fallait que ce surcroit de population eût un capital suffisant pour la soutenir jusqu'à ce qu'elle pût cultiver la terre, ou s'établir autrement; mais non pas comme nous le voyons souvent, des enfans sans parens, des femmes sans maris. Tout cela était dû à l'aristocratie de l'Angleterre, aux tyrans de l'Irlande, qui traitent leurs paysans plus durement que les Américains ne traitent leurs esclaves. Il y avait des rapports qui montraient évidemment que l'Irlande pouvait soutenir au moins le double de la population qu'elle soutient actuellement; et cependant, c'était de ce pays qu'une population sans pain était jeté sur nos rivages, dans ce Canada menacé lui-même de la famine. Il pensait que le gouvernement provincial devait faire des représentations à la mère-patrie, pour nous envoyer ainsi ses pauvres, au lieu, d'en prendre soin, et de réorganiser sa société.

M. Moffatt partageait en grande partie ces sentimens, mais il ne pensait pas qu'il fut convenable de les exprimer actuellement.

Après quelques mots de M. Aylwin, la motion fut adoptée.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

GRÈCE ET TURQUIE.—Si le gouvernement grec conserve la même dignité dans le démêlé avec la Turquie, des hostilités sont néanmoins moins probables aujourd'hui qu'elles ont pu le paraître précédemment. Un généreux philhellène, M. Eynard, qui a déjà consacré une partie de sa fortune au triomphe de l'indépendance de la Grèce, vient d'enlever au cabinet britannique le prétexte qu'il faisait valoir pour menacer Athènes. Informé de la démonstration faite par le gouvernement anglais pour exiger le paiement du dividende du semestre de l'emprunt grec, il vient d'écrire au chef du cabinet du roi d'Orléans pour le prévenir que si le gouvernement anglais persiste dans sa demande, il mettra à sa disposition la somme nécessaire pour le paiement de ce dividende.—D'un autre côté, l'Angleterre s'est vue abandonnée dans son mauvais vouloir pour la Grèce par la Russie, qui a déclaré considérer comme un besoin urgent un prompt arrangement du différend.—Le chargé d'affaires grec à Constantinople, M. Argyropoulos, n'en a pas moins reçu ses passe-ports le 20 avril, et a dû quitter cette capitale.

SUISSE.—Les radicaux de Saint-Gall ont emporté de 6 voix la majorité à l'élection intégrale du grand conseil. On se rappelle que jusqu'à présent le grand conseil de Saint-Gall avait dans son sein 75 conservateurs et 75 radicaux, de manière qu'on ne pouvait arriver à aucun résultat. Aujourd'hui cet équilibre est rompu, et la douzième voix qui manquait à la Diète pour prendre une décision contre le Sonderbund (ligue des cantons catholiques) et pour chasser les jésuites de la Suisse, est acquise au parti radical.—Les radicaux de Berne, à la réception de cette nouvelle, ont tiré le canon sur les hauteurs en signe de joie.

C'est le 26 mai que le grand conseil de Berne procéda à l'élection du président du gouvernement, qui sera en même tems président de la confédération.

PORTUGAL.—Par suite de défaites éprouvées sur tous les points contre les forces des insurgés, la cour de Lisbonne se rend aux conditions que l'Angleterre a mises à la protection du trône de dona Maria. Le nouveau ministère prendra pour programme le rétablissement de la Charte, la convocation des cortès, et l'exercice régulier des institutions constitutionnelles. On ajoute qu'effrayée par les dangers qui la menacent, dona Maria est même prête à se résigner à des exigences plus libérales en ce qui concerne